

**« Les réseaux transnationaux de foresterie communautaire : quel rôle dans l'articulation de la diversité des échelles de la biodiversité ? »**

*Emilie Dupuits – Doctorante, Université de Genève/Global Studies Institute*

**Résumé**

Depuis les années 1990, les forêts font l'objet d'une globalisation croissante dans le cadre des politiques internationales de réduction de la déforestation, puis de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Face à ces nouveaux enjeux et à la relative absence des communautés locales au sein des arènes internationales, des organisations gérant les forêts selon un modèle communautaire se sont regroupées sous forme de réseaux transnationaux. C'est le cas de l'Alliance Mésoaméricaine des Peuples et Forêts (AMPB), réseau créé en 2010 qui regroupe à la fois des peuples autochtones et des organisations de foresterie communautaire. L'un de ses principaux défis est la construction de revendications communes parmi des acteurs hétérogènes aux traditions parfois opposées, notamment concernant l'enjeu de la biodiversité.

Dans quelle mesure les réseaux transnationaux de foresterie communautaire contribuent-ils à articuler les échelles de la biodiversité ? A travers une analyse discursive des revendications de l'AMPB, cet article étudie comment la construction par ses membres d'une norme transnationale sur la gestion forestière communautaire et territoriale contribue à résoudre certains blocages entre échelles de la biodiversité, notamment dans le contexte des négociations climatiques. L'analyse repose sur la réalisation d'observations directes au Mexique, Guatemala, et Pérou, et d'entretiens semi-directifs avec les représentants de l'AMPB et ses alliés. Cet article tente de renouveler le débat sur la place de la biodiversité au sein de la gouvernance globale environnementale au prisme d'un nouvel acteur, les réseaux transnationaux communautaires. Il vise à porter un regard nouveau sur les possibles articulations entre échelles, acteurs et secteurs de la biodiversité.

**Abstract**

## Introduction

La biodiversité est inégalement répartie sur la planète, ainsi que les responsabilités dans ce qu'on appelle la sixième extinction massive, puisque huit pays (dont le Mexique) concentrent la majeure partie de la biodiversité mondiale (Rodrigues et al., 2014). Sa définition la plus courante est celle donnée par la Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 2, qui distingue la variabilité des organismes vivants au sein des espèces (diversité génétique), entre les espèces (diversité spécifique), et entre écosystèmes (diversité écosystémique). Cependant, une définition plus large inclut également la diversité culturelle, l'article 8j de la CDB faisant obligation aux États de « respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones » (Hufty, 2001).

Au-delà d'une définition purement scientifique, la biodiversité fait l'objet de multiples constructions sociales par des acteurs aux identités différentes, parfois concurrentes, notamment entre ONG de conservation et communautés locales (Compagnon, 2008). De plus, la biodiversité, tout comme les forêts, est considérée comme un bien commun à la fois local et global<sup>1</sup>, et se confronte donc à des problèmes de chevauchements entre échelles, en termes d'acteurs, secteurs et niveaux (Paloniemi et al., 2012). Face à la globalisation des enjeux liés à la protection de la biodiversité et la déforestation, et à l'intensification des pressions étatiques (entre conservation et mégaprojets de développement), des communautés locales en charge de la gestion des ressources forestières ont commencé à s'organiser sous forme de réseaux autogérés. En Mésoamérique, divers réseaux nationaux représentant les peuples autochtones ou les communautés locales ont émergé dans le but de revendiquer leurs droits de propriété historique et leur autonomie sur les territoires forestiers.

Certains auteurs se sont intéressés à cette réalité empirique et ont ainsi cherché à dépasser la « tragédie des communs » (Hardin, 1968) pour souligner les possibilités de créer des systèmes autogérés entre individus à l'échelle locale dans le but de gérer durablement les ressources communes (Ostrom, 1990). A l'échelle globale, plus d'un million de personnes dépendent directement ou indirectement des forêts pour survivre, dont 18% sont gérées de façon communautaire<sup>2</sup>. Cette forme de gouvernance a progressivement augmenté dans les pays en développement, notamment grâce à l'introduction par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de programmes forestiers avec les communautés rurales, passant de 200 million d'hectares de forêts en 1980 à 450 million en 2000<sup>3</sup>. Malgré leur nombre et leur importante contribution à l'amélioration des services de base aux populations, les organisations communautaires restent souvent invisibles ou peu reconnues au-delà de l'échelle locale.

La création en 2010 d'un réseau communautaire cette fois à l'échelle transnationale, l'Alliance Mésoaméricaine des Peuples et Forêts (AMPB), est particulièrement intéressante dans le contexte d'une gouvernance multi-échelles de la biodiversité, et de la globalisation des enjeux liés au changement climatique. Ce réseau a été créé en parallèle de la 16<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) sur le climat à Cancun au Mexique, dans le but de défendre les droits territoriaux et le modèle de gouvernance communautaire à travers une représentation directe au sein des arènes internationales. Bien qu'entièrement composé d'acteurs communautaires, les disparités internes au réseau en termes d'identité autochtone, paysanne ou forestière, et en termes de conceptions de la biodiversité, constituent un défi pour la construction de normes communes. Par ailleurs, ce type de réseau représente un mécanisme intéressant pour résoudre certaines tensions entre niveaux local et

---

<sup>1</sup> La biodiversité est considérée comme un bien commun local par son caractère épuisable, accessible à tous, et la nature localisée des enjeux (une forêt, un parc naturel) ; mais aussi un bien commun global par la nature transfrontalière de certains enjeux (bassins forestiers transfrontaliers, extinction massive d'espèces)

<sup>2</sup> La foresterie communautaire peut être définie comme « l'exercice par les communautés locales d'un pouvoir ou d'une influence sur les décisions concernant la gestion des forêts, incluant les règles d'accès et d'usage » (McDermott, Schreckenberg, 2009: 158)

<sup>3</sup> World Bank, "Sustaining Forests: A Development Strategy", Washington, 2004, 80 p.

global, ou entre secteurs, ses acteurs ayant la capacité à circuler entre de multiples arènes (biodiversité, changement climatique, forêts, droits des peuples autochtones). Cependant, la biodiversité fait figure d'enjeu subsidiaire, l'AMPB privilégiant largement les arènes internationales sur le climat pour ses revendications. Il s'agit alors de replacer au centre de l'analyse la biodiversité, pour étudier comment cet enjeu transversal fait l'objet d'instrumentalisation dans la construction de normes transnationales communes, ou dans la contestation de blocages à l'international.

Dans quelle mesure les réseaux transnationaux de foresterie communautaire contribuent-ils à articuler les échelles de la biodiversité ? A travers une analyse discursive des revendications de l'AMPB, cet article étudie comment la construction par ses membres d'une norme transnationale sur la gestion forestière communautaire et territoriale contribue à résoudre certains blocages entre échelles de la biodiversité, notamment dans le contexte des négociations climatiques. Finalement, cet article tente de renouveler le débat sur la place de la biodiversité au sein de la gouvernance globale environnementale au prisme d'un nouvel acteur, les réseaux transnationaux communautaires. Il vise à porter un regard nouveau sur les possibles articulations entre échelles, acteurs et secteurs de la biodiversité.

## **1. La biodiversité : les réseaux transnationaux communautaires face à un enjeu multi-échelles**

### *1.1. Une désarticulation problématique des échelles de la biodiversité*

Un premier enjeu qui s'est imposé comme central au sein du champ de la biodiversité est celui de la conservation (Hufty, 2001). Malgré un consensus sur la nécessité de conserver la biodiversité, les modalités et les intérêts divergent fortement selon les acteurs. Une des principales divisions est celle qui oppose ONG environnementales défenseurs de la conservation (UICN, WWF) et communautés locales ou autochtones pratiquant une exploitation de subsistance ou commerciale (Chapin, 2004). Des situations conflictuelles ont émergé de cette division, notamment avec la mise en place d'aires protégées par les gouvernements se chevauchant parfois avec des territoires autochtones non-reconnus. De plus, certaines ONG ont cherché à légitimer leur action dans les pays en développement en instrumentalisant les communautés locales, sans réellement leur reconnaître une autonomie et une participation effective (Dumoulin, Rodary, 2005 ; Compagnon, 2005). Par ailleurs, des divisions ont également émergé au sein même des communautés locales, notamment entre peuples autochtones et organisations de foresterie communautaire. Ces tensions se cristallisent autour de visions opposées des forêts et de leur biodiversité, entre valeur culturelle et valeur économique (Martineau-Delisle, 2005). Face à ces tensions, le secteur de la conservation a progressivement évolué à partir des années 1990 vers une approche plus intégrée, visant à associer conservation et développement (Rodary et al., 2003). L'une des normes avancées au niveau international pour dépasser cette opposition est celle de la gestion forestière durable<sup>4</sup>. Cependant, celle-ci a fait l'objet de nombreuses critiques par son manque de vision sociale et d'inclusion des conditions de vie (Nasi, Frost, 2009), invitant à approfondir l'étude de son adaptation par les acteurs communautaires.

Un deuxième enjeu du champ de la biodiversité est celui de l'appropriation des ressources génétiques (Hufty, 2001). L'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1992 répond à la demande des pays en développement de protéger les ressources génétiques de leurs pays, à travers une réaffirmation de leur souveraineté nationale et un partage juste et équitable des bénéfices (Compagnon, 2008). Ces débats internationaux ont également mis en avant l'existence

---

<sup>4</sup> « Gestion et utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes », Conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe, Helsinki, 1993

d'une division entre savoirs traditionnels locaux et savoir expert, soulevant les limites de la valorisation commerciale des connaissances traditionnelles, et du caractère privé et non collectif des droits de propriété intellectuelle (Galvin, 2007). Face à ces oppositions, des réseaux transnationaux regroupant des organisations de la société civile ont émergé afin d'apporter une alternative à la vision conservacionniste des ONG, en développant une approche sociale et culturelle de la biodiversité. Comme le mentionne Foyer (2012) : « ces acteurs se sont imposés comme des points de passage obligés du fait de leur rôle d'intermédiation entre différents espaces (Nord et Sud d'une part ; local, national et mondial d'autre part), différentes thématiques (défense de la diversité biologique et de la diversité socioculturelle) et différentes logiques (expertes et militantes) » (155). De plus, des réseaux communautaires ont également été créés dans le but de rompre avec le paradoxe d'une reconnaissance globale des savoirs traditionnels des communautés locales et leur incapacité à parler de leur propre voix dans ces arènes (Roué, 2003), et de se différencier des ONG classiques (Dumoulin, 2003). L'étude de ces réseaux amène à se questionner sur les mécanismes de construction de normes partagées entre acteurs souvent hétérogènes.

Au niveau international, la biodiversité fait également l'objet de multiples fragmentations, tout comme la gouvernance d'autres enjeux liés au changement climatique (Keohane, Victor, 2011) ou à la déforestation (Giessen, 2013), invitant à se pencher sur le concept de complexe de régimes. Orsini et al. (2013) les définissent comme « un réseau de trois régimes internationaux ou plus reliés à un sujet commun ; ayant des appartenances qui se chevauchent ; et générant des interactions substantives, normatives ou opératives reconnues comme potentiellement problématiques, qu'elles soient gérées de façon effective ou non » (29). Cependant, l'enjeu de la biodiversité a peu été étudié comme un complexe de régimes en tant que tel. Différents auteurs considèrent la biodiversité en tant que régime international, notamment autour de la CDB comme instrument central (Hufty, 2001), ou attribuent aux sous-enjeux de la biodiversité le statut de régimes internationaux à part entière, tels que les savoirs écologiques traditionnels (Galvin, 2007). Par ailleurs, le régime international de la biodiversité s'est progressivement spécialisé autour des enjeux de propriété intellectuelle des ressources génétiques dans une logique commerciale (Aubertin et al., 1998), ne permettant pas de traiter d'autres enjeux cruciaux tels que la conservation des forêts tropicales (Compagnon, 2008).

Cette limite nous invite à replacer la biodiversité au centre de l'idée de complexe de régimes, afin d'entrevoir ses multiples liens et chevauchements avec les régimes du changement climatique, de l'alimentation, du commerce ou encore des droits des peuples autochtones (Rosendal, 2001). En effet, les liens entre les régimes ont diverses conséquences, en particulier du fait de leur forte fragmentation se traduisant par une exclusion des acteurs les moins puissants et une technification des enjeux (Rosendal, 2001). Différents auteurs soulignent également le risque de contradictions entre les objectifs du régime de la biodiversité et celui de plus en plus prédominant du changement climatique. Ils mentionnent d'une part les liens vertueux entre les programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (REDD) et la conservation, par exemple à travers la lutte contre la déforestation dans les zones abritant une grande biodiversité et l'accroissement des sources de financement (Harrison, Paoli, 2012). D'autre part, ils soulignent les possibles effets négatifs d'une priorisation des zones de haute densité en carbone au détriment des zones de grande biodiversité.

Finalement, il apparaît crucial d'étudier les acteurs ayant un rôle d'articulation des échelles de la biodiversité et de ses chevauchements avec d'autres enjeux environnementaux. Il est particulièrement intéressant d'analyser les acteurs qui circulent entre les arènes de la biodiversité pour comprendre quelles articulations sont créées (Orsini, 2013). De plus, il est important de sortir d'une vision trop normative des régimes internationaux pour se pencher sur les luttes de pouvoir existantes derrière la construction des normes (Hufty, 2001). L'étude des réseaux transnationaux communautaires fournit un point de départ pertinent pour répondre à ces objectifs.

## 1.2. Réseaux communautaires et production de normes transnationales

L'apparition croissante de réseaux représentant les organisations de base de la société civile<sup>5</sup>, comme l'illustre la création en 2010 de l'Alliance Mésoaméricaine des Peuples et Forêts (AMPB) au centre de cette analyse, soulève divers questionnements sur la définition des réseaux transnationaux. Les auteurs issus de la discipline des relations internationales parlent surtout de réseaux transnationaux de plaidoyer incluant « des acteurs travaillant à l'international sur un enjeu, qui se rassemblent autour de valeurs partagées, d'un discours commun et d'échanges importants d'informations et de services » (Keck, Sikkink, 1999 : 2). Cependant, l'étude des mouvements de plaidoyer à l'échelle internationale ne prend pas suffisamment en compte le pouvoir des organisations de base de participer activement au processus de construction des normes (Vielajus, 2009 ; Siméant, 2010). Parallèlement, peu de recherches se sont intéressées au possible rôle des organisations de foresterie communautaire à une échelle transnationale (Cronkleton, 2008; Taylor, 2010; Garcia-Lopez, 2013). Le concept de réseaux transnationaux communautaires (Guarnizo, Smith, 1998) permet de rassembler ces différents éléments. Ce concept souligne la particularité de ces réseaux, gérés de façon autonome et exclusivement composés d'organisations de base de la société civile, à la fois prestataires et bénéficiaires d'un service collectif et donc directement concernées par l'enjeu qu'elles défendent.

La participation croissante des organisations de base à la production des normes invite à en redéfinir les contours. Dans le courant constructiviste des relations internationales, une norme correspond à un « standard de comportements appropriés acceptés par des acteurs à l'identité donnée » (Finnemore, Sikkink, 1998 : 891). Dans les trois phases du cycle de vie des normes (émergence, diffusion, internalisation), les organisations de base de la société civile ne sont pas réellement reconnues comme des acteurs influents. D'autres auteurs parlent alors de normes transnationales (Hein, Kohlmorgen, 2009), afin de replacer les organisations de base au centre de leur production. En effet, les normes transnationales peuvent être subsidiaires, se différenciant des normes formelles du droit international et ayant un rôle important à jouer dans un contexte de gouvernance globale caractérisée par l'absence d'autorité centrale. Par ailleurs, les normes transnationales traduisent des processus de circulation entre échelles locale et globale, et leur portée est souvent restreinte à un certain type d'acteur ou aire géographique. Enfin, ce type de normes a une influence au-delà des Etats, sur le comportement des acteurs directement concernés.

Il s'agit plus précisément d'analyser dans cet article comment l'enjeu de la biodiversité vient redéfinir les normes de gouvernance forestière adoptées par les organisations communautaires. La littérature sur les biens communs (Armitage, 2008 ; Brondizio et al., 2009 ; Ostrom, 2010) apporte une distinction intéressante entre normes substantielles d'une part, faisant référence au type de droits (communautaires, forestiers, territoriaux), de gestion (exploitation, conservation) et d'acteurs (peuples autochtones, entreprises forestières) ; et normes procédurales d'autre part, faisant référence au degré d'horizontalité (réseaux communautaires, autorités territoriales), d'autonomie (cogestion, autogestion) et les frontières de la ressource (territoire culturel, bassin forestier). L'émergence de la gestion forestière communautaire et territoriale au sein de l'AMPB est analysée dans cet article sous le prisme du concept de norme transnationale.

La construction de normes transnationales implique différents mécanismes d'instrumentalisation des échelles, particulièrement pertinents pour l'étude des biens communs tels que la biodiversité par nature multi-acteurs, secteurs et niveaux (Paloniemi et al., 2012). Dans une perspective de géographie critique, l'échelle est envisagée comme un processus d'interaction soumis à des relations de pouvoir entre acteurs (Swyngedouw, 1997 ; Masson, 2009). D'une part, la construction de normes transnationales partagées au sein de réseaux d'acteurs peut faire l'objet de dynamiques internes de

---

<sup>5</sup> Batliwala définit les mouvements de base, ou *grassroots*, comme « relatifs et non statiques, mais se référant toujours à ceux qui sont le plus sévèrement touchés par les conditions matérielles de leurs vies quotidiennes » (2002 : 396)

fragmentation, division et différenciation entre ses membres (Swyngedouw, 2004 ; Dufour, Goyer, 2009). D'autre part, afin de faire valoir leurs revendications, les acteurs peuvent chercher à instrumentaliser un niveau supérieur, en reliant des enjeux auparavant séparés ou au contraire en exacerbant des contradictions existantes (Cash et al., 2006 ; Compagnon, 2010). Il s'agit dans cet article d'analyser comment les réseaux transnationaux communautaires tentent d'articuler ou non les échelles de la biodiversité en termes d'acteurs (peuples autochtones, organisations de foresterie communautaire, ONG) intervenant à différentes échelles juridiques ou spatiales, et en termes de secteurs pouvant se chevaucher (conservation, lutte contre le changement climatique).

Une attention particulière est portée aux leaders du réseau transnational et des organisations nationales, afin de rompre avec une vision du réseau comme structure neutre et universelle, pour plutôt l'envisager comme un objet social soumis à des instrumentalisation et des représentations (Dumoulin, Pepis-Lehalleur, 2012). Dans une approche culturaliste, les discours sont le résultat d'un processus d'interprétation et de marchandage entre acteurs, incitant à se pencher sur les individus qui jouent un rôle d'« agents de changement discursif » (Arts, Buizer, 2009). Afin d'opérationnaliser l'analyse de discours, deux types de matériaux ont été retenus : des entretiens semi-directifs menés avec les principaux leaders de l'AMPB au niveau transnational et national, et leurs alliés stratégiques (ONG, agences de développement) ; et des documents écrits (déclarations internationales, rapports internes). De plus, l'observation directe d'événements a contribué à la compréhension des interactions concrètes et des discours dominants (activités de l'Association des Communautés Forestières du Petén (ACOFOP) au Guatemala, réunion de la commission exécutive de l'AMPB au Mexique, Conférence internationale sur le climat (COP20) au Pérou).

Selon Adger (2001), trois éléments doivent être pris en compte pour l'analyse de discours et structureront notre analyse. Premièrement, il s'agit d'analyser la récurrence et la concordance des expressions ou mots-clés dans les discours des acteurs, ainsi que la permanence ou l'évolution de leurs significations. Deuxièmement, il est nécessaire d'analyser la construction des identités et des degrés de différenciation mis en avant par les membres, en prenant en compte à la fois les identités négatives (eux versus nous) et positives (eux avec nous) (Fairclough, 2003). Troisièmement, le contexte dans lequel les discours ont été produits a été pris en compte, en particulier l'échelle à laquelle le discours a été adressé.

Au lieu d'une véritable échelle globale ou locale, l'approche transnationale souligne l'existence d'un continuum d'interactions entre les deux. Cette perspective confirme l'intérêt d'étudier le rôle des réseaux transnationaux communautaires dans l'instrumentalisation de certains enjeux environnementaux multi-échelles, comme la biodiversité, et la transformation des normes à travers leur position stratégique entre les échelles.

## **2. Entre conservation et exploitation de la biodiversité : vers la construction de la gestion forestière communautaire et territoriale comme norme transnationale**

Un des défis majeurs des réseaux transnationaux communautaires, telle que l'Alliance Mésoaméricaine des Peuples et Forêts (AMPB), est de réussir à construire des revendications communes parmi des acteurs locaux aux identités multiples. Cette partie vise alors à comprendre comment l'enjeu de la biodiversité vient redéfinir les conceptions et pratiques autour des forêts des membres de l'AMPB, en permettant l'émergence d'une norme transnationale sur la gestion forestière communautaire et territoriale.

### *2.1. Une hétérogénéité initiale au sein du réseau*

Bien que l'AMPB soit entièrement composée d'organisations communautaires et territoriales, la diversité de ses membres (identité paysanne, forestière, autochtone) et leurs différences de pouvoir

présupposent l'existence d'une multiplicité de discours cherchant à affirmer les spécificités locales. Le réseau se compose de deux types d'acteurs :

- les organisations de foresterie communautaire : Association des Communautés Forestières du Petén (ACOFOP) au Guatemala, Alliance Nationale des Organisations Forestières Communautaires du Guatemala (Alliance OFC), Fédération des Producteurs Agro-forestiers du Honduras (FEPROAH), Réseau Mexicain d'Organisations Paysannes Forestières (Red MOCAF) ;

- les organisations autochtones : Miskitu Asla Takanka (MASTA) au Honduras, Nation Mayangna et Organisation YATAMA au Nicaragua, Comarca Embera-Wounaan et Congrès Général Guna au Panama, Réseau Autochtone Bribri et Cabecar (RIBCA) au Costa Rica.

Une des majeures disparités parmi ces acteurs se cristallise autour de représentations variées de la biodiversité et des forêts. D'un côté, les peuples autochtones tendent à davantage privilégier une valeur culturelle et à défendre une tradition historique de conservation de la biodiversité, à la fois environnementale et culturelle. Le président de la Coordination Nationale des Peuples Autochtones du Panama (COONAPIP) explique ce lien direct entre protection des forêts et diversité culturelle : « Depuis de longues années, une partie de la culture Embera est reliée à la gestion du bois, parfois l'on pense que c'est quelque-chose de nouveau, mais non, c'est quelque-chose culturellement relié [...] Mais quand il s'agit d'une exploitation forestière, alors nous voyons un enjeu qui va beaucoup plus loin qu'un système culturel propre vers un système commercial »<sup>6</sup>. De l'autre côté, les organisations de foresterie communautaire défendent plus souvent une valeur économique, en soulignant la compatibilité entre les objectifs de conservation et l'exploitation forestière. Comme le mentionne le directeur d'ACOFOP: « Beaucoup de gens parlent de la valeur biologique, de la valeur d'une forêt en termes de biodiversité, mais le paysan, l'autochtone qui ne retire pas de bénéfice de cette forêt a une autre valeur de la forêt [...] Donc ce qui s'est passé c'est qu'ici la forêt s'est convertie en un actif supplémentaire, plus que naturel aussi économique pour ces gens. Je vous le dit, le grand secret c'est la gestion, la gestion intégrée des ressources naturelles »<sup>7</sup>.

Les différentes valeurs attribuées à la biodiversité correspondent également à différents mécanismes de gouvernance, parfois en tension, comme l'explique l'ancien directeur de l'Alliance OFC du Guatemala : « Industrie forestière durable, gestion durable, conservation. Deux extrêmes totalement opposés, opposés définitivement. Je viens de la ligne conservacionniste, je viens de la ligne environnementaliste et comprendre ce processus m'a demandé beaucoup d'effort, car parfois il y a des contradictions »<sup>8</sup>. Le tableau suivant résume les caractéristiques des trois profils de discours des représentants de l'AMPB, allant de la territorialité (peuples autochtones), à la gestion forestière durable (ONG environnementales) et à l'entrepreneuriat communautaire (communautés forestières).

Tableau 1: Principaux profils de discours des membres de l'AMPB et de ses alliés (élaboration propre)

	<b>Territorialité</b>	<b>Gestion forestière durable</b>	<b>Entrepreneuriat communautaire</b>
<b>Type de droits</b>	Droits territoriaux	Droits forestiers	Droits communautaires
<b>Type de gestion</b>	Gouvernance territoriale	Gestion forestière	Exploitation forestière
<b>Type d'acteur</b>	Peuples autochtones	Communautés forestières	Entreprises forestières
<b>Frontières ressource</b>	Territoire culturel	Bassin forestier	Concession forestière

<sup>6</sup> Entretien avec le Président de la COONAPIP, 06/12/14, Lima, Pérou

<sup>7</sup> Entretien avec le Directeur d'ACOFOP, 29/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>8</sup> Entretien avec l'ancien Président de l'Alliance OFC, 14/08/14, Quetzaltenango, Guatemala

Ces différentes représentations de la biodiversité et des forêts se traduisent dans la construction de deux agendas séparés à l'intérieur du réseau, l'un traitant des droits territoriaux et l'autre de la gouvernance forestière. Cette séparation institutionnelle vise principalement à respecter l'autonomie et l'identité de chacun des membres. Ainsi, « la moitié de l'Alliance est conformée par des organisations qui sont liées au thème de la gestion forestière communautaire, qui possèdent des forêts et les gèrent. Et l'autre partie de l'Alliance est conformée par des peuples autochtones propriétaires des forêts mais qui ne sont pas forcément les meilleures pour la gestion forestière. A partir de cela naît ce qui est l'agenda de gouvernance forestière et l'agenda des droits territoriaux »<sup>9</sup>.

Malgré tout, une analyse discursive détaillée de leurs échelles d'action révèle que cette séparation apparaît surtout à l'échelle globale, à travers les représentants et les conseillers techniques. Il existe au contraire une diffusion transnationale de pratiques et de discours entre les organisations locales et nationales, permise par des échanges de savoirs et des circulations dans la région. Dans la partie suivante, il s'agit de démontrer en quoi la norme de gestion forestière communautaire et territoriale construite par le réseau comporte à la fois des éléments de territorialité, de gestion forestière durable et d'entrepreneuriat communautaire, permettant de créer une articulation entre les échelles de la biodiversité.

## *2.2. La gestion forestière communautaire et territoriale au croisement de multiples pratiques et conceptions de la biodiversité*

Malgré le fait que le concept de territoire soit associé dans la plupart des discours aux termes « autochtone » et « ancestral », on trouve parfois le concept de « territoire forestier », utilisé pour souligner l'idée d'une représentation directe et d'une légitimité des communautés locales à prendre les décisions sur leurs ressources. Par exemple, un rapport de l'AMPB mentionne que « les acteurs communautaires ont démontré qu'ils étaient les partenaires les plus efficaces pour le développement de stratégies durables sur les territoires ruraux forestiers »<sup>10</sup>. De plus, on observe un important apprentissage entre acteurs de la foresterie communautaire et organisations autochtones. Par exemple, la plupart des membres d'ACOFOP, spécialisés dans l'entrepreneuriat forestier communautaire, mentionnent les connaissances importantes qu'ils ont acquises de leurs homologues autochtones concernant les enjeux de « défense » ou de « lutte » pour le territoire. Le Directeur d'ACOFOP mentionne « avoir beaucoup appris en Amérique Centrale, la force organisatrice des peuples autochtones du Panama par exemple, les Gunas, les Embera, même si ce sont des cultures autochtones un peu différentes aux nôtres mais l'apprentissage provient de la solidarité »<sup>11</sup>.

L'adoption de cette narrative territoriale est notamment liée au contexte de renouvellement des concessions forestières au Guatemala, accordées pour une période de 25 ans et dont la majorité doit prendre fin dans la décennie 2020, d'où l'importance de convaincre les entrepreneurs communautaires de l'importance vitale du discours territorial face au futur incertain des concessions. Comme le mentionnent plusieurs membres d'ACOFOP, « le plus important c'est l'agenda territorial », il faut « chercher à inclure davantage les leaders communautaires dans les stratégies d'influence politique, les préparer pour la lutte du renouvellement des concessions »<sup>12</sup>. D'autres membres de l'AMPB, telle que la Red MOCAF au Mexique, font face à des pressions similaires de gouvernements de plus en plus conservationnistes en matière de politiques forestières, mettant en péril leur durabilité et autonomie<sup>13</sup>. L'émergence d'une norme transnationale sur la gestion forestière communautaire et territoriale traduit donc la volonté de faire valoir non pas seulement la valeur économique d'exploitation des forêts, mais aussi la valeur ancestrale de savoirs autour du territoire

<sup>9</sup> Entretien avec le Secrétaire de l'AMPB, 14/07/14, Mexico, Mexique

<sup>10</sup> "Pueblos Indígenas y Comunidades Rurales Defendiendo Derechos Territoriales", AMPB/Prisma, Abril 2014

<sup>11</sup> Entretien avec le Directeur d'ACOFOP, 29/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>12</sup> Divers entretiens au sein d'ACOFOP, 25/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>13</sup> Observation directe des activités de la Red MOCAF, 15/07/14, Puebla, Mexique



et de sa biodiversité, qui constitue également un élément clé des discours internationaux de l'AMPB comme on le verra plus loin. Au-delà d'une simple gestion technique de la forêt, les peuples autochtones défendent l'importance d'une gestion holistique et de pratiques ancestrales (par exemple, la commercialisation par ACOFOP de la noix de Ramon, autrefois utilisée par les communautés ancestrales Maya de la région du Petén).

A l'inverse, on observe l'adoption par les organisations autochtones de l'AMPB d'une narrative forestière dans leurs discours et leurs pratiques. Une première traduction est faite à partir de la narrative sur la gestion forestière durable. En effet, plusieurs rapports écrits par l'AMPB mentionnent les cas de « gestion forestière autochtone » au Honduras, Nicaragua et Panama<sup>14</sup>, soulignant la possibilité de traduire ce modèle de foresterie communautaire en fonction des spécificités du contexte autochtone<sup>15</sup>. Comme le mentionne le Cacique de la Comarca Embera : « s'il existe la possibilité de réaliser cette activité de gestion forestière durable, alors nous devons le faire [...] il n'est pas nécessaire pour nous d'avoir cette forêt ici sans lui donner une utilité »<sup>16</sup>.

Au-delà de cette différenciation, un changement plus radical peut être observé avec l'adoption par certaines organisations autochtones de la narrative de l'entrepreneuriat forestier. Le sous-directeur d'ACOFOP reconnaît le caractère radical de ce passage quand il mentionne : « l'entrepreneurial ne peut pas combiner avec le communautaire, c'est une position très forte des peuples autochtones du Pérou, et je leur disais le contraire car tu dois rompre le schéma traditionnel, tu dois créer une forme différente d'entrepreneuriat qui satisfasse tes nécessités »<sup>17</sup>. ACOFOP a par exemple développé une « expertise » interne permettant aux organisations forestières les plus compétentes de transmettre leurs savoirs aux organisations ne possédant pas de tradition d'exploitation, en particulier celles avec un fort ancrage autochtone<sup>18</sup>. Cette expertise est un moyen de réduire les pertes lors de l'exploitation et du traitement du bois, et ainsi réduire la déforestation. En effet, le manque de capacités de certaines communautés autochtones ou paysannes a pu être à l'origine d'une déforestation non-maîtrisée (propagation d'incendies, exploitation illégale). L'échange de compétences en interne de l'AMPB a permis une prise de conscience du lien de causalité entre exploitation forestière durable et diversité culturelle. Ainsi, « il ne s'agit pas seulement d'avoir ces forêts déjà mûres, parce-que là-bas la forêt naît, croît et se reproduit, quelque-chose comme ça. C'est donc le cycle de la vie la forêt vue sous cet angle. Il y a une forêt que personne ne laisse se développer, il faut donc chercher une stratégie pour pouvoir faire un plan de gestion. C'est intéressant car si la population n'a pas d'expérience dans ces projets de cette classe, alors elle s'en va tout bonnement, elle ne retire rien, tout reste pareil, nous aussi. Nous ainsi immobiles, alors quelle génération va venir, personne ne va venir, nous allons simplement être une vieille génération »<sup>19</sup>.

Finalement, la gestion forestière communautaire et territoriale apparaît dans la majorité des discours et pratiques des acteurs de l'AMPB comme une norme transnationale en devenir. Transnationale par sa portée géographique restreinte à la Mésoméridie, sa cible orientée directement vers les acteurs communautaires concernés, son caractère informel et la circulation régionale dont elle fait l'objet. La composante communautaire souligne le renforcement des institutions de gestion ou d'exploitation forestière comme garantie de la diversité culturelle, alors que la composante territoriale met l'accent sur la reconnaissance juridique des terres et des savoirs traditionnels comme garantie de la diversité forestière. La volonté d'associer les trois adjectifs « forestière », « communautaire » et

---

<sup>14</sup> "La forestería comunitaria base de la gobernanza forestal y punto de partida para FLEGT y REDD", AMPB, Nota conceptual, Septiembre 2013; "Intercambio Mesoamericano de Experiencias locales de Gestión Territorial Indígena", AMPB, Territorio Tasba Raya Wangki Twi, Waspam, RAAN, Nicaragua, Febrero 2013; "La Hoja de Ruta Comunitaria para REDD en Mesoamérica", AMPB (Documento interno)

<sup>15</sup> Entretien avec un membre du Bureau Mésoméricain de l'UICN, 01/09/14, San José, Costa Rica

<sup>16</sup> Entretien avec le Cacique de la Comarca Embera, 15/07/14, Puebla, Mexique

<sup>17</sup> Entretien avec le sous-directeur d'ACOFOP, 25/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>18</sup> Entretien avec le Directeur d'ACOFOP, 29/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>19</sup> Entretien avec le Cacique de la Comarca Embera, 15/07/14, Puebla, Mexique

« territoriale » revient en permanence dans les réunions internes de l'AMPB pour la préparation des communications officielles. Ce projet normatif apparaît clairement en opposition face au schéma classique des ONG de conservation promouvant la « gestion forestière durable » : « les ONG qui sont venues étaient des ONG environnementales, Conservation Internationale, Rainforest au début non, the Nature Conservancy, l'Institut Rodel, Care International, qui formaient ce qui s'est appelé le projet de Biosphère Maya ou le projet Mayarema comme on l'a aussi appelé, sous l'auspice d'USAID. Elles amenaient un schéma de conservation et ce qui importait le plus dans ce projet d'USAID était que la forêt se maintienne, ce n'était pas de développer les capacités dans la communauté le sujet principal, l'objectif majeur. Oui c'était de former des capacités mais pour que la forêt se maintienne, pas pour le développement communautaire »<sup>20</sup>.

L'enjeu de la biodiversité constitue donc un outil d'intégration de la diversité des membres du réseau transnational, possédant pourtant des représentations et pratiques différentes liées aux forêts. L'émergence d'une norme transnationale associant une composante communautaire et territoriale apparaît essentielle dans l'harmonisation d'une position commune et des revendications prioritaires à porter à l'international. Comme le rappelle le Président de la COONAPIP : « les gouvernements avancent avec une politique globale. Par conséquent ce qui se passe est que la réalité des peuples autochtones n'est pas la même partout, donc c'est ici que l'Alliance gagne en importance, une importance pour pouvoir avoir un positionnement commun [...] mais ce qui est important dans ce cas, ce sont les positionnements depuis les territoires »<sup>21</sup>.

### **3. Entre conservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique : les droits territoriaux au cœur des revendications internationales**

Après avoir expliqué comment l'enjeu de la biodiversité redéfinit les conceptions et pratiques autour des forêts des membres du réseau transnational, cette deuxième partie vise à analyser comment l'AMPB fait de la biodiversité un enjeu transnational à part entière en instrumentalisant les blocages entre les différents régimes internationaux (climat, biodiversité, forêts) et entre le niveau international et la mise-en-œuvre locale. Il s'agit de saisir comment l'AMPB contribue à articuler ces échelles, à travers notamment la revendication transnationale des droits territoriaux.

#### *3.1. La construction d'une image de gardiens de la biodiversité*

A l'échelle globale, notamment au sein des arènes climatiques internationales, la composante territoriale de la norme sur la gestion forestière communautaire et territoriale définie en interne de l'AMPB domine largement les stratégies discursives des leaders transnationaux. Un exemple intéressant est la création, dans le cadre de la préparation de la Conférence sur le Climat (COP21) en 2015, d'une campagne de cinéma ambulant nommée « Si ce n'est pas nous, alors qui ? ». Celle-ci a été créée dans le but de sensibiliser le public aux violations des droits autochtones. L'idée est de présenter les peuples autochtones comme les « héros » locaux dans la défense des forêts et la conservation de la biodiversité mondiale. L'interrogation posée par le principal conseiller technique de l'AMPB est significative : « comment s'assurer que l'acteur apparaisse comme le champion dans la défense de son territoire ? »<sup>22</sup>. La tenue du Sommet sur le Climat à New-York en septembre 2014, en parallèle de la Conférence Mondiale des Peuples Autochtones, a été l'opportunité pour l'AMPB de lancer un agenda sur les droits territoriaux, à travers trois revendications principales : respect et reconstruction de la territorialité ancestrale ; financements climatiques territoriaux ;

---

<sup>20</sup> Entretien avec le sous-directeur d'ACOFOP, 25/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>21</sup> Entretien avec le Président de la COONAPIP, 06/12/14, Lima, Pérou

<sup>22</sup> Observation de la Commission Exécutive de l'AMPB, 15/07/14, Puebla, Mexique

autodétermination et consentement libre, informé et préalable (CLIP)<sup>23</sup>. Les peuples autochtones y sont présentés comme les « gardiens des forêts de la région équatoriale », leur identité étant construite en lien avec une conception écosystémique et culturelle de la biodiversité. Cette identité se traduit par la création d'une « Alliance globale des propriétaires des forêts tropicales », entre la Mésoamérique (AMPB), le Bassin Amazonien (Coordinatrice des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien, COICA), le Bassin du Congo (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale, REPALEAC) et l'Indonésie (Alliance des Peuples Autochtones de l'Archipel, AMAN). Au-delà d'une vision écosystémique de la « forêt équatoriale », l'un des objectifs stratégiques de l'AMPB est également d'accroître la visibilité de l'étendue forestière mésoaméricaine, jusque-là perçue comme un simple « jardin » en comparaison des grands bassins forestiers tropicaux : « nous sommes aussi ici la Mésoamérique, ici aussi il y a tant de millions d'hectares de forêts, il y a ici tant de millions d'autochtones et de paysans, de communautés locales qui ont aussi conservé des forêts et nous existons aussi, et l'existence de ces trois bassins forestiers ne doit pas affecté le fait que nous existons »<sup>24</sup>.

Cette orientation globale est également le fruit d'une redéfinition des rapports de pouvoir entre communautés locales et acteurs internationaux de la conservation. En effet, le réseau s'est engagé dans divers partenariats avec des bailleurs de fonds (Fondation Ford...), et des agences de coopération internationale ou ONG (UICN...). La plupart d'entre eux se sont clairement orientés dans leur propre agenda vers la défense des droits autochtones dans le contexte des enjeux climatiques. Par exemple, un membre du bureau mésoaméricain de l'UICN mentionne que « la relation entre l'Alliance et l'UICN passe surtout parce-que l'UICN réalise dans le cas Mésoaméricain un travail très proche avec les réseaux autochtones [...] ces autochtones sont des dirigeants territoriaux et ça c'est la grande différence »<sup>25</sup>. D'autres alliés soutiennent la volonté de l'AMPB de mettre l'accent sur les droits territoriaux, même s'ils déplorent le délaissement de l'agenda productif forestier, alors davantage financé à travers des projets locaux directement avec les organisations communautaires. Comme le précise un membre de l'agence de développement des Pays-Bas (ICCO), « c'est un intérêt d'ICCO global, c'est aussi un intérêt de l'Alliance de renforcer la gestion territoriale. ICCO a un programme qui a dans son cœur les droits à la terre, les droits autochtones, les garde-fous sont des thèmes clés [...] Sur le reste c'est là où nous avons certaines différences de visions, de perceptions, c'est normal. Sur la partie économique, comment convertir le climat en génération de revenus. Sur ça nous avons certaines différences car l'Alliance n'est pas focalisée là-dessus »<sup>26</sup>. Au-delà des acteurs du secteur de la conservation, il apparaît pertinent de souligner l'influence des autres réseaux transnationaux de l'Alliance globale, largement orientés autour d'une identité autochtone.

Par conséquent, on peut constater qu'à l'échelle internationale, la composante de défense des droits territoriaux prime sur la composante de gouvernance forestière communautaire. Comme le rappelle le Président de la COONAPIP, « nous pouvons traiter la thématique forestière et lui mettre ceci et cela mais sans sécurité de la terre, cela ne mène nulle part. Donc elle se convertie en un objectif premier »<sup>27</sup>. Dans la partie suivante, il s'agit d'analyser comment l'enjeu de la biodiversité est mobilisé par les leaders de l'AMPB pour d'une part combler les lacunes du régime international sur le climat quant à la diversité biologique, et d'autre part aller au-delà du carbone pour mettre en avant l'importance de la diversité culturelle.

---

<sup>23</sup> "Desde los Pueblos-Territorios hacia un Acuerdo Climático Global", COICA, AIDSESP, Aliansi Masyarakat Adat Nusantara, REPALEAC, AMPB, 2014

<sup>24</sup> Entretien avec le Directeur d'ACOFOP, 29/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>25</sup> Entretien avec le Coordinateur du programme « Stratégies de communication pour pays et organisations de l'AMPB », Bureau Mésoamérique UICN, 01/09/14, San José, Costa Rica

<sup>26</sup> Entretien avec un Coordinateur d'ICCO, 15/07/14, Puebla, Mexique

<sup>27</sup> Entretien avec le Président de la COONAPIP, 06/12/14, Lima, Pérou

### 3.2. La biodiversité au service de la revendication internationale des droits territoriaux

L'intégration des peuples autochtones et des droits territoriaux au sein des arènes climatiques globales permet indirectement un regain d'intérêt pour les enjeux de conservation de la biodiversité, jusque-là subsidiaires face aux objectifs de réduction des émissions de carbone. En effet, la priorisation stratégique effectuée par les leaders de l'AMPB les amène à orienter leurs discours sur le rôle vital et historique des peuples autochtones en tant que leaders territoriaux de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. Le sous-directeur d'ACOFOP mentionne un « changement radical de paradigme » où les acteurs communautaires deviennent « les experts de la gestion durable »<sup>28</sup>. La construction de programmes REDD depuis les autorités territoriales, à travers la norme de gestion forestière communautaire et territoriale, est présentée comme un « garde-fou » pour assurer la compatibilité des objectifs de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, au cœur du complexe de régimes. Ainsi, l'un des objectifs principaux mentionnés par l'AMPB est que « les stratégies de conservation de la biodiversité, l'équilibre climatique et les politiques de protection des territoires autochtones et communautés locales, qui sont développées dans la région, intègrent de manière appropriée les droits et bénéfices des communautés traditionnelles et locales »<sup>29</sup>. Cet objectif s'inscrit dans la reconnaissance au niveau international, à travers l'Accord de Cancun en 2010, d'un « garde-fou » contre les risques potentiels de REDD sur la biodiversité<sup>30</sup>.

L'un de ces risques serait par exemple le financement de zones riches en carbone au détriment de zones riches en biodiversité, ou encore l'exacerbation des inégalités sociales au niveau local entre les communautés bénéficiant des financements REDD et les autres communautés en étant exclues. Un cas intéressant est celui de l'initiative « Guatecarbon » créée par ACOFOP, qui vise à redistribuer les bénéfices obtenus de REDD à tous les membres du réseau, permettant ainsi de ne pas défavoriser les acteurs communautaires présents dans les zones riches en biodiversité mais peu en carbone qui ne seraient pas incluses dans le programme. Ces bénéfices communs à tous les membres d'ACOFOP sont par exemple l'investissement dans l'institutionnalisation du réseau, la diversification des produits forestiers autres que le bois ou encore l'éco-tourisme<sup>31</sup>.

De plus, les conseillers techniques de l'AMPB ont développé des partenariats stratégiques avec divers centres de recherche, telle que la Fondation Prisma, avec l'objectif de renforcer la validité scientifique de leurs discours présentant les peuples autochtones comme les meilleurs gardiens des forêts, de leur biodiversité et de leur carbone. Par exemple, divers rapports de l'AMPB se réfèrent à des études scientifiques prouvant la corrélation entre les zones de présence autochtone et la conservation des forêts. Un rapport de réflexion mentionne que « les innombrables recherches scientifiques, cartes de couverture forestière et l'évidence empirique démontrent que l'expérience et le savoir des peuples autochtones pour maintenir et protéger les forêts et leur biodiversité durant des milliers d'années est un élément essentiel dans l'effort global pour s'adapter et mitiger le changement climatique. Selon la Banque Mondiale, les peuples autochtones protègent sur leurs territoires près de 80% de la biodiversité de la planète »<sup>32</sup>.

Par ailleurs, cette orientation vise également à sortir de la vision dominante du carbone présente dans les arènes globales sur le climat pour inclure d'autres préoccupations. Il s'agit de promouvoir « un modèle alternatif pour REDD+, au-delà du carbone et au-delà des marchés, qui contienne en son

---

<sup>28</sup> Entretien avec le sous-directeur d'ACOFOP, 25/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>29</sup> "Pre-Congreso Mesoamericano de Áreas Protegidas por Pueblos Indígenas", Documento de análisis, AMPB, Costa Rica, Marzo 2014

<sup>30</sup> Murray Josil, Jones Julia, "Salvaguardar la biodiversidad en REDD+", Nota informativa, CIFOR, CGIAR, 2014

<sup>31</sup> Entretien avec le Coordinateur du programme "Guatecarbon" à ACOFOP, 25/08/14, Santa Elena, Guatemala

<sup>32</sup> "Desde los Pueblos-Territorios hacia un Acuerdo Climático Global", COICA, AIDSESP, Aliansi Masyarakat Adat Nusantara, REPALEAC, AMPB, 2014

centre le respect des droits territoriaux, culturels et politiques »<sup>33</sup>. Ainsi, l'engagement de l'AMPB dans les débats sur REDD peut être interprété comme un prétexte pour positionner l'enjeu des droits territoriaux, plus qu'une réelle conviction des valeurs véhiculées par le programme. Plusieurs de ses membres opposent dans leurs discours la conception distributive et marchande de l'équité défendue par ONU-REDD à leur conception plus procédurale et contextuelle. Cette vision se retrouve dans l'initiative « Mesocarbon » élaborée par l'AMPB, dans laquelle les expressions d'« experts REDD » et « plaidoyer de mallette » sont opposées aux « capacités locales » et à la « gouvernance territoriale »<sup>34</sup>. Le respect de la diversité biologique, surtout en termes de diversité culturelle, est présenté comme un élément crucial dans la mise-en-œuvre des programmes REDD sur le terrain : « on ne peut pas voir REDD comme un mécanisme de réduction des émissions ou du changement climatique, la thématique de l'adaptation, comme un mécanisme pour adapter les communautés, les formes de vie, il doit être structuré autour de comment il va faire à long-terme avec son système de vie culturelle »<sup>35</sup>.

L'enjeu de la biodiversité constitue donc au niveau international un outil de pression pour souligner les incohérences du régime international sur le climat, surtout en lien avec les programmes REDD. Cette pression est principalement exercée à travers la revendication des droits territoriaux, comme composante prioritaire de la norme transnationale définie en interne. Les droits territoriaux sont présentés comme un moyen d'articuler les secteurs de la conservation de la diversité biologique et de la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'une garantie de la diversité culturelle supérieure au simple maintien du carbone des forêts.

## Conclusion

L'analyse présentée dans cet article a permis de donner des éléments de réponse pour comprendre dans quelle mesure les réseaux transnationaux de foresterie communautaire contribuent à articuler les échelles de la biodiversité. Malgré la relative absence chez l'AMPB de stratégies orientées vers les arènes internationales de la biodiversité en comparaison du régime climatique, l'enjeu de la biodiversité apparaît continuellement en filigranes des revendications des leaders communautaires. Par sa position stratégique à l'intersection des niveaux local et international, l'Alliance Mésoaméricaine des Peuples et Forêts permet de résoudre certaines tensions propres à la gouvernance de la biodiversité, par essence multi-échelles (entre acteurs aux identités multiples, secteurs concurrents ou niveaux d'action). L'analyse discursive a mis en évidence l'existence de trois grands profils de discours parmi les membres de l'AMPB – la territorialité, la gestion forestière durable et l'entrepreneuriat communautaire – mobilisés de façon distincte en fonction des niveaux.

D'une part, la création de nouvelles normes transnationales, telle que la gestion forestière communautaire et territoriale, contribue au dépassement des contradictions existantes entre conservation de la biodiversité et exploitation forestière. Ce processus interne souligne l'importance des normes à portée transnationale pour créer une harmonisation des discours et pratiques d'acteurs hétérogènes, ici les communautés forestières et les peuples autochtones. D'autre part, la circulation des acteurs communautaires entre différentes arènes internationales sur les enjeux climatiques, forestiers ou des droits autochtones, permet une articulation d'objectifs parfois concurrents par exemple entre réduction des émissions de carbone et conservation de la biodiversité. La mise en avant par les leaders de l'AMPB de la biodiversité comme un enjeu transversal, par les liens entre diversité culturelle locale et lutte globale contre le changement climatique, est un moyen de promouvoir plus largement la reconnaissance des droits territoriaux.

---

<sup>33</sup> "Consulta Mesoamericana sobre enfoque común para las Salvaguardas Ambientales y Sociales del FCPF en el marco de REDD + desde los territorios", AMPB, COONAPIP, Septiembre 2011

<sup>34</sup> "La Hoja de Ruta Comunitaria para REDD en Mesoamérica", AMPB (document interne)

<sup>35</sup> Entretien avec le Président de la COONAPIP, 06/12/14, Lima, Pérou

Ces considérations répondent à la problématique centrale soulevée par Foyer (2012) : « la césure fondamentale pour ces acteurs ne semble donc pas se trouver tant entre nature et culture qu'entre uniformisation et diversité » (156). On assiste alors à la fois à une transnationalisation des communautés forestières et peuples autochtones permise par l'harmonisation des conceptions et pratiques autour de la biodiversité, et à une transnationalisation de la biodiversité elle-même, instrumentalisée par les leaders communautaires afin d'articuler lutte globale contre le changement climatique et droits territoriaux. Finalement, les réseaux transnationaux communautaires apportent une vision renouvelée de la biodiversité, à la fois biologique et écosystémique, mais aussi culturelle et territoriale.

## Bibliographie

- Adger, N. and al. (2001) "Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses", *Development and Change*, vol. 32, pp. 681-715
- Armitage, D. (2008) "Governance and the Commons in a Multi-level World", *International Journal of the Commons*, Vol. 2, No. 1, pp. 7-32
- Arts, B. Buizer, M. (2009) "Forests, discourses, institutions: A discursive-institutional analysis of global forest governance", *Forest Policy and Economics*, vol. 11, no. 5-6, pp. 340-347
- Aubertin, C. Boisvert, V. Vivien, F.-D. (1998) « la construction sociale de la question de la biodiversité », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 6, no. 1, pp. 7-19
- Aubertin, C. (2005) *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris : IRD Editions, 213 p.
- Brondizio, E. Ostrom, E. Young, O. (2009) "Connectivity and the Governance of Multilevel Social-Ecological Systems: The Role of Social Capital", *Annual Review of Environment and Resources*, Vol. 34, pp. 253-278
- Cash, D. and al. (2006) "Scale and Cross-Scale Dynamics: Governance and Information in a Multilevel World", *Ecology and Society*, vol. 11, no. 2, 8 p.
- Chapin, M. (2004) "A Challenge to Conservationists", *World Watch Institute*, 16 p.
- Compagnon, D. (2010) « Les défis politiques du changement climatique : de l'approche des régimes internationaux à la gouvernance transcalaire globale », in Cournil, C. Colard-Fabregoule, C. *Changements climatiques et défis du droit*, Bruylant, 450 p.
- Compagnon, D. (2008) « La biodiversité, entre appropriation privée, revendications de souveraineté et coopération internationale », *Développement durable et territoires*, Dossier 10, 11 p.
- Cronkleton, P. and al. (2008) "Gobernanza Ambiental y el surgimiento de movimientos forestales de base", *Centro Internacional para la Investigación Forestal*, 48 p.
- Dufour, P. Goyer, R. (2009) « Analyse de la transnationalisation de l'action collective : proposition pour une géographie des solidarités transnationales », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, no. 2, pp. 111-134
- Dumoulin, D. Pepin-Lehalleur, M. (2012) *Agir-en-réseau. Modèle d'action ou catégorie d'analyse?*, Presses Universitaires de Rennes, 238 p.
- Dumoulin, D. (2003) « Les savoirs locaux dans le filet des réseaux transnationaux d'ong : perspectives mexicaines », *Revue internationale des sciences sociales*, no. 178, p. 655-666
- Fairclough, N. (2003) *Analysing Discourse: Textual Analysis for Social Research*, Broché, 288 p.

- Finnemore, M. Sikkink, K. (1998) "International Norm Dynamics and Political Change", *International Organizations*, vol. 52, no. 4, pp. 887-917
- Foyer, J. (2012) « Le réseau global des experts-militants de la biodiversité au cœur des controverses sociotechniques », *Hermès, La Revue*, no. 64, p. 155-163
- Garcia-Lopez, G. (2013) "Scaling up from the Grassroots and the Top Down: the Impacts of Multi-level Governance on Community Forestry in Durango, Mexico", *International Journal of the Commons*, vol. 7, no. 2, pp. 406-431
- Giessen, L. (2013) "Reviewing the main characteristics of the international forest regime complex and partial explanations for its fragmentation", *International Forestry Review*, vol. 15, no. 1, pp. 60-70
- Guarnizo, L. E. Smith, M. P. (2009) *Transnationalism from below*, Transaction Publishers, 324 p.
- Hardin, G. (1968) "The Tragedy of the Commons", *Science*, vol. 162, no. 3859, pp. 1243-1248
- Harrison, M. Paoli, G. (2012) "Managing the risk of biodiversity leakage from prioritising REDD+ in the most carbon-rich forests: the case study of peat-swamp forests in Kalimantan, Indonesia", *Tropical Conservation Science*, vol. 5, no. 4, pp. 426-433
- Hein, W. Kohlmorgen, L. (2009) "Transnational Norm-Building in Global Health: The Important Role of Non-State Actors in Post-Westphalian Politics", in MacLean, S. Fourie, P. Brown, S. *Health for Some. The Political Economy of Global Health Governance*, Palgrave Macmillan, pp. 87-104
- Hufty, M. (2001) « La gouvernance internationale de la biodiversité », *Etudes internationales*, vol. 32, no. 1, pp. 5-29
- Keck, M. Sikkink, K. (1999) "Transnational Advocacy Networks in International and Regional Politics", *International Social Science Journal*, vol. 51, no. 159, pp. 89-101
- Keohane, R. Victor, D. (2011) "The Regime Complex for Climate Change", *Perspectives on Politics*, vol. 9, no 1, pp. 7-23
- Masson, D. (2009) « Politique(s) des échelles et transnationalisation : perspectives géographiques », *Politique et Sociétés*, vol. 28, no. 1, pp. 113-133
- McDermott, M. Schreckenber, K. (2009) "Equity in Community Forestry: Insights from North and South", *International Forestry Review*, vol. 11, no. 2, pp. 157-170
- Nasi, R. Frost, P. (2009) "Sustainable forest management in the tropics: is everything in order but the patient still dying?", *Ecology and Society*, vol. 14, no. 2, art. 40, 12 p.
- Orsini, A. (2013) "Institutional Fragmentation and the Influence of 'Multi-Forum' Non-State Actors: Navigating the Regime Complexes for Forestry and Genetic Resources", *Global Environmental Politics*, vol. 13, no. 3, 19 p.
- Orsini, A. Morin, J.-F. Young, O. (2013) "Regime Complexes: A Buzz, a Boom, or a Boost for Global Governance?", *Global Governance*, vol. 19, pp. 27-39
- Ostrom, E. (1990) *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 298 p.
- Ostrom, E. (2010) "Polycentric Systems for Coping with Collective Action and Global Environmental Change", *Global Environmental Change*, Vol. 20, No. 4, pp. 550-557
- Paloniemi, R. and al. (2012) "Biodiversity conservation across scales: lessons from a science-policy dialogue", *Nature Conservation*, vol. 2, pp. 7-19
- Rodary, E. Castellanet, C. Rossi, G. (2003) *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Paris : Karthala, 308 p.

- Rodrigues, A. and al. (2014) "Spatially Explicit Trends in the Global Conservation Status of Vertebrates", *PLoS One*, vol. 9, no. 11, 17 p.
- Rosendal, K. (2001) "Impacts of Overlapping International Regimes: The Case of Biodiversity", *Global Governance*, vol. 17, no. 1, pp. 95-117
- Roué, M. (2003) « ong, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité », *Revue internationale des sciences sociales*, no. 178, pp. 597-600
- Siméant, J. (2010) « La transnationalisation de l'action collective », in Agrikoliansky, E. Fillieule, O. Sommier, I. *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Ed. La Découverte, pp. 121-144
- Swyngedouw, E. (1997) "Neither Global Nor Local: 'Glocalization' and the Politics of Scale", in Cox Kevin, *Spaces of Globalization: Reasserting the Power of the Local*, Guilford/Longman, pp. 137-166
- Swyngedouw, E. (2004) "Globalisation or 'Glocalisation'? Networks, Territories and Rescaling", *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17, no. 1, pp. 25-48
- Taylor, P. (2010) "Conservation, Community, and Culture? New Organizational Challenges of Community Forest Concessions in the Maya Biosphere Reserve of Guatemala", *Journal of Rural Studies*, vol. 26, pp. 173-184
- Vielajus, M. (2009) *La société civile mondiale à l'épreuve du réel*, Editions Charles Leopold Mayer, 343 p.